

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 4 850 071, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 458 706, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive au courant de l'exercice 2022 de : 1 083 383 Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT N°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relative au contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

3. Conformité aux règles prudentielles :

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « **FCP IRADETT CEA** », pour l'exercice 2022, nous a permis de déceler qu'en l'absence de souscriptions en BTA le total des emplois du fonds au 31 décembre 2022 est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentent au bilan : 89,58% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 9.12% des actifs au lieu de 2%.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	IV.1		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 765 073	3 741 663
b- Obligations et valeurs assimilées			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	IV.2		
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		485 284	37 004
AC3- Créances d'exploitation	IV.3	68 918	19 945
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF		5 319 276	3 798 612
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	IV.4	9 114	6 835
PA2- Autres créditeurs divers	IV.5	460 091	25 089
TOTAL PASSIF		469 205	31 924
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	IV.6	4 391 259	3 505 951
CP2- Sommes distribuables	IV.7		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		106	54
b- Sommes distribuables de l'exercice		458 706	260 684
ACTIF NET		4 850 071	3 766 688
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 319 276	3 798 612

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)**

	Notes	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	IV.8		
a- Dividendes		464 691	265 220
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	IV.9	6 495	5 151
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		471 185	270 371
CH 1- Charges de gestion des placements	IV.10	47 046	34 324
REVENU NET DES PLACEMENTS		424 139	236 047
CH 2- Autres charges	IV.11	4 426	3 240
RESULTAT D'EXPLOITATION		419 713	232 807
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		38 993	27 877
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		458 706	260 684
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-38 993	-27 877
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-277 306	110 180
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		249 010	147 219
Frais de négociation de titres		-19 578	-11 239
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		371 840	478 966

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022**

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	419 713	232 807
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-277 306	110 180
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	249 010	147 219
d- Frais de négociation de titres	-19 578	-11 239
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-260 684	-192 223
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	1 325 968	1 235 137
_ Régularisation des sommes non distribuables	163 745	175 074
_ Régularisation des sommes distribuables	66 739	38 664
_ Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
_ Capital	-381 017	-320 543
_ Régularisation des sommes non distribuables	-175 514	-175 386
_ Régularisation des sommes distribuables	-27 694	-10 826
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 083 383	1 228 863
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	3 766 688	2 537 825
b- en fin d'exercice	4 850 071	3 766 688
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	251 353	183 996
b- en fin d'exercice	316 264	251 353
VALEUR LIQUIDATIVE	15,336	14,986
AN6- TAUX DE RENDEMENT	9,26%	16,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2022

(Exprimées en dinars)

I-PRESENTATION DU FONDS

FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

II-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III-2- Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours

en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

III-3-EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

III-4-CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 4 765 073 dinars au 31 décembre 2022 contre 3 741 663 dinars au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Code ISIN	DESIGNATION	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% ACTIF	% K émetteur
TN0007300015	ARTES	70 175	411 999	364 559	6,85%	0,18%
TN0007830011	ASS MAG	1 150	64 450	64 448	1,21%	0,03%
TN0003000452	ASTREE	347	19 057	18 044	0,34%	0,01%
TN0003600350	ATB	12 500	36 545	36 113	0,68%	0,01%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	9 985	139 191	136 714	2,57%	0,36%
TN0004700100	ATL	20 358	39 225	61 033	1,15%	0,06%
TN0001900604	BH	500	7 990	6 970	0,13%	0,00%
TN0001800457	BIAT	1 100	90 531	97 139	1,83%	0,00%
TN0003100609	BNA	13 300	115 227	116 801	2,20%	0,07%
TN0004200853	CIL	15 735	291 907	306 832	5,77%	0,31%
TN0007550015	CITY CARS	25 750	251 735	275 525	5,18%	0,14%
TN0007510019	LANDOR	12 500	92 502	75 138	1,41%	0,11%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	5 641	34 297	34 974	0,66%	0,03%
TNMSXIDXJE02	MAGHREBIA VIE NS	11 282	68 595	68 595	1,29%	0,06%
TN0007540016	NBL	82 714	431 070	411 667	7,74%	1,95%
TN0007530017	OTH	35 000	290 384	242 585	4,56%	0,07%
TN0002500650	PLACEMENT DE TUNISIE	134	5 990	5 643	0,11%	0,01%
TN0007740012	SAM	76 783	235 206	216 221	4,06%	1,38%
TNQPQXR0DTH8	SMART	15 050	378 779	363 111	6,83%	0,22%
TN0006660013	SOTRAPIL	23 000	291 427	285 430	5,37%	0,56%
TN0006560015	SOTUVER	36 500	270 081	317 513	5,97%	0,11%
TNXI9LTW0F07	SOTUVER NG	4 213	27 471	32 988	0,62%	0,01%
TN0001400704	SPDIT	26 315	227 146	199 994	3,76%	0,09%
TNNGTFLC2986	STA	12 000	213 297	295 332	5,55%	0,60%
TN0007630015	STPAP	56 374	302 901	360 230	6,77%	0,20%
TN0004100202	TINVEST	14 094	173 103	118 390	2,23%	1,46%
TN0007270010	TPR	62 000	258 828	253 084	4,76%	0,12%
	TOTAL		4 768 935	4 765 073	89,58%	

IV.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 485 284 dinars au 31 décembre 2022 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 482 049 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 3235 dinars.

IV.3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste représente des ventes d'actions d'un montant total de à 68 918 dinars au 31 décembre 2022.

IV.4- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2022, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 9 114 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	3 887	3 021
Rémunération à payer au dépositaire	5 227	3 814
TOTAL	9 114	6 835

IV.5- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2022, les autres créditeurs divers s'élèvent à 460 922 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances à payer au CMF	408	317
Retenue à la source	761	298
Achat Actions	458 922	24 390
Frais de transactions		84
Total	460 091	25 089

IV.6- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2022

Montant	3 505 951
Nombre de titres	251 353
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	1 325 968
Nombre de titres émis	91084
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	381 017
Nombre de titres rachetés	26173
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	249 010
Régularisation des sommes non distribuables	(11 769)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(277 306)
Frais de négociation de titres	(19 578)

Capital au 31/12/2022

Montant	4 391 259
Nombre de titres	316 264
Nombre de porteurs de parts	1

IV-7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 458 812 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables des exercices antérieurs	106	54
Sommes distribuables de l'exercice	458 706	260 684
TOTAL	458 812	260 738

IV.8- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2022 les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 464 691 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions et valeurs assimilés	464 691	265 220
TOTAL	464 691	265 220

IV.9- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 6 495 dinars en 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôts	6 495	5 151
TOTAL	6 495	5 151

IV-10- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, les charges de gestion des placements se sont élevées à 47 046 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	41 819	30 510
Rémunération du dépositaire	5 227	3 814
TOTAL	47 046	34 324

IV.11- Autres charges

Au titre de l'exercice 2022, les autres charges s'élèvent à 4 426 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	4 392	3 205
Services bancaires	27	29
Timbre fiscal	7	7
TOTAL	4 426	3 240

V-NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ au 31 décembre 2021	3 468 219	-	273 444	3 741 663	
Acquisitions de l'exercice					
-Actions	3 314 691			3 314 691	
Cessions de l'exercice					
-Actions	(2 013 975)			(2 013 975)	249 010
Variation des plus ou moins value latentes					
-Actions			(277 306)	(277 306)	
Soldes de clôture au 31 décembre 2022	4 768 935	-	(3 862)	4 765 073	249 010

VI-AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	1,490	1,076	0,807	0,389	0,549
Charges de gestion des placements	0,149	0,137	0,090	0,133	0,168
Revenu net des placements	1,341	0,939	0,717	0,256	0,382
Autres charges	0,014	0,013	0,009	0,014	0,017
Résultat d'exploitation	1,327	0,926	0,708	0,242	0,365
Régularisation du résultat d'exploitation	0,123	0,111	0,336	0,046	(0,012)
Sommes distribuables de l'exercice	1,450	1,037	1,045	0,289	0,353
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,123)	(0,111)	(0,336)	(0,046)	0,012
Frais de négociation de titres	(0,062)	(0,045)	(0,064)	(0,042)	(0,038)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,877)	0,438	0,880	0,463	0,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,787	0,586	(0,716)	(1,112)	1,156
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	(0,151)	0,979	0,099	(0,691)	1,302
Résultat net de l'exercice	1,176	1,906	(0,807)	(0,448)	1,667
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,151)	0,979	(0,099)	(0,691)	1,302
Régularisation du résultat non distribuable	0,088	(0,001)	(0,820)	(0,164)	-0,295
Sommes Non distribuables de l'exercice	(0,063)	0,978	(0,721)	(0,854)	1,007
Distribution de dividendes	1,037	1,045	0,289	0,353	0,232
Nombre de parts	316 264	251 353	183 996	27 837	25 231
Valeur Liquidative	15,336	14,986	13,793	13,702	14,630
Ratios de gestion des Placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,07%	1,07%	0,01%	1,07%	1,07%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,00%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	9,55%	7,26%	0,08%	1,96%	2,33%
Actif net moyen	4 394 035	3 205 122	1 544 830	345 241	395 079